

REGLES OFFICIELLES

Concours

Nom officiel: "Assassin's Creed Shadows Dubbing Challenge"

Dates de participation: 18/06/2024 à 6PM CEST – 02/07/2024 à 6PM CEST

Une copie des Règles Officielles est accessible sur assassinscreedshadows.com/dubbingchallenge pour la durée du Concours.

Produit/ Service concerné

Assassin's Creed Shadows

Sponsor

UBISOFT EMEA, 2 avenue Pasteur 94160 Saint Mandé, France

Territoire

Dans le monde entier, à l'exception de Cuba, de l'Iran, de la Corée du Nord, du Soudan, de la Syrie, de la Crimée et de Sébastopol, et des zones non contrôlées par le gouvernement des régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia.

Age

Le Concours est ouvert à tous les résidents légaux des pays indiqués dans la section « Territoire » ayant au moins 18 ans au moment de leur participation

Pour participer au Concours :

Étape 1 : Accédez à l'un des comptes TikTok suivants en fonction de la langue de votre choix :

- Anglais : [@assassinscreed](https://www.tiktok.com/@assassinscreed)
- Japonais : [@ubisoft.japan](https://www.tiktok.com/@ubisoft.japan)
- Français : [@ubisoftfr](https://www.tiktok.com/@ubisoftfr)
- Allemand : [@ubisoftde](https://www.tiktok.com/@ubisoftde)
- Italien : [@ubisoft_ita](https://www.tiktok.com/@ubisoft_ita)
- Espagnol castillan : [@ubisoft_es](https://www.tiktok.com/@ubisoft_es)
- Portugais brésilien : [@ubisoftbrasil](https://www.tiktok.com/@ubisoftbrasil)

Comment participer

Étape 2 : Sélectionnez l'un des modèles Assassin's Creed (qui seront ajoutés petit à petit pendant la première semaine du défi).

Étape 3 : Cliquez sur la fonctionnalité Duos et enregistrez votre interprétation du script.

Étape 4 : Postez la vidéo sur votre profil avec #AssassinsCreedDubbingChallenge.

En participant au Concours, les Participants acceptent que la vidéo soumise soit repartagée sur les canaux officiels d'Ubisoft et d'Assassin's Creed sur les réseaux sociaux, dans les conditions plus détaillées dans la Section 4 ci-dessous.

Les participants peuvent partager autant de vidéos qu'ils le souhaitent sur leur profil.

Sélection des Gagnants & Processus de notification

Le Sponsor sélectionnera sept (7) gagnants (les « Gagnants »), un pour chaque langue (anglais, français, allemand, italien, espagnol castillan, portugais brésilien, japonais) parmi toutes les participations répondant aux exigences de la Concours. Le Sponsor sélectionnera les Gagnants en se basant uniquement sur les compétences en doublage des participants ayant soumis des

participations dans le cadre de cette Concours. Le nombre de vues/j'aime n'aura pas d'impact sur la probabilité de gagner.

Une fois sélectionnés, les Gagnants seront contactés par le Sponsor via TikTok et disposeront de quarante-huit (48) heures pour répondre avec leurs coordonnées électroniques afin que le Sponsor puisse vérifier leur éligibilité.

Le Gagnant :

- doit être âgé de 18 ans ou plus ;
- avoir un VISA valide pour voyager au Royaume-Uni ;
- être disponible pour la session d'enregistrement qui aura lieu entre le 1er septembre 2024 et le 3 septembre 2024 (dates sujettes à changement).

Si un Gagnant n'est pas éligible ou ne répond pas dans les quarante-huit (48) heures, un autre Participant pourra être sélectionné (si le temps le permet).

Un rôle de personnage non jouable masculin et féminin est disponible, mais un seul des deux sera rempli pour chaque langue.

Pour chaque langue, le Sponsor se réserve le droit de ne sélectionner aucun Gagnant pour la session d'enregistrement s'il estime qu'aucun Participant approprié n'a été trouvé pour le rôle. La meilleure performance dans chaque langue pour laquelle aucun Gagnant n'est sélectionné recevra un prix alternatif (une copie de AC Shadows Ultimate Edition, valeur au détail estimée : 130 \$).

Un lien vers la liste des gagnants sera disponible sur assassinscreedshadows.com/dubbingchallenge et publié après le concours.

Seuls les Prix listés ci-dessous seront distribués dans le cadre du présent Concours.

Pour chacun des Gagnants (à condition, comme expliqué ci-dessus, que le Sponsor puisse, en fonction des participations reçues, en sélectionner un) :

Un voyage à Londres comprenant :

- Le déplacement depuis et vers la destination (dates selon la localisation du gagnant) – Valeur estimée entre 300\$ et 1000\$ selon l'emplacement
- Hôtellerie & restauration (nombre de nuits selon la localisation du Gagnant) – Valeur estimée 800\$
- Une séance d'enregistrement le 2 septembre 2024

Prix

À la discrétion du sponsor : la voix du Gagnant sera ajoutée au jeu lors de la sortie d'Assassin's Creed Shadows. Veuillez noter que si le Sponsor identifie un risque susceptible d'altérer la qualité du jeu final (exemples : le Gagnant ne se présente pas pour la session d'enregistrement, ou cette dernière n'est pas d'une qualité suffisante), la Sponsor pourra décider, à sa seule discrétion, de faire doubler le ou les personnages non jouables par un ou des acteur(s) professionnel(s) en lieu et place du Gagnant initialement sélectionné.

En participant, les Gagnants devront accepter d'être enregistrés pendant la session et accepter de figurer dans des publications partagées sur les réseaux sociaux d'Assassin's Creed et d'Ubisoft.

Comme mentionné dans la section 4 ci-dessous, si le Sponsor décide, à sa seule discrétion, d'intégrer la voix du Gagnant dans Assassin's Creed Shadows, le Sponsor exigera que le Gagnant signe au préalable les documents appropriés détaillant les conditions d'une telle utilisation.

AUCUN ACHAT OU VERSEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN.

CE CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS SPONSORISÉ, SOUTENU OU ORGANISÉ PAR FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE OU TOUT AUTRE RÉSEAU SOCIAL (LES « PLATEFORMES DE RÉSEAU SOCIAL »).

1. ELIGIBILITÉ:

Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor ainsi que chacun(e) de leurs sociétés affiliées, filiales, titulaires de licences, de franchises, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute société associée au Concours (collectivement les « **Entités du Concours** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables au niveau fédéral, national, provincial, municipal, territorial et local. Toute participation est nulle et non avenue en dehors du Territoire et en cas d'interdiction.

LIMITE : Aucun autre mode de participation n'est accepté. Une seule participation par personne sera acceptée. La participation au Concours n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Concours, chaque Participant et parent/tuteur légal du Participant, lorsque le Participant est une personne mineure dans son pays de résidence principale, (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** ») s'engage à accepter, à respecter et à se soumettre sans réserve aux présentes règles officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards. Toutes les participations qui ne respecteront pas les critères du Concours spécifiés ci-dessous ou qui ne respectent pas les présentes Règles Officielles pourront être disqualifiées.

2. DÉTAILS DES PRIX:

Toutes les taxes afférentes aux Prix sont à l'unique charge du Gagnant. Les Prix ne pourront être cédés ou échangés contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder aux substitutions nécessaires, dues à des circonstances indépendantes de sa volonté. Les Prix comprennent les frais d'expédition et de transport jusqu'au domicile des Gagnants, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles. Les Gagnants ne peuvent pas céder leur Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun Prix perdu ou volé.

Détails concernant le voyage et l'hébergement du Gagnant:

En septembre 2024 – Les dates exactes seront confirmées à une date ultérieure et sont sujettes à modification :

Un (1) vol aller-retour en classe économique pour le gagnant depuis un grand aéroport commercial proche de son domicile (tel que déterminé par le sponsor à sa seule discrétion) jusqu'à Londres et entre une (1) et trois (3) nuits d'hébergement dans un hôtel à Londres (les dates exactes seront précisées ultérieurement, dates et nombre de nuits sujets à modification, hébergement standard à l'hôtel : une chambre, occupation simple ou double, chambre et taxe uniquement). Les dates de voyage spécifiques seront sélectionnées à la seule discrétion du Sponsor. Le choix du vol et de l'hébergement à l'hôtel composant ce prix sera décidé par le Sponsor à sa seule discrétion.

Le transport au sol pourra, à la discrétion du Sponsor, se substituer au transport aérien si le Gagnant habite au Royaume-Uni ou dans un pays proche du Royaume-Uni (ex. France). Le Prix ne comprend pas les dépenses personnelles, les extras, les frais de restauration, les frais de transport vers et depuis l'aéroport et/ou vers et depuis le domicile ou l'hôtel du gagnant seront tous à la charge exclusive du Gagnant.

Le voyage doit avoir lieu aux dates indiquées par le Sponsor, faute de quoi le prix sera intégralement perdu sans autre obligation pour le Gagnant et pourra être attribué à un autre Gagnant, sous réserve de restrictions temporelles. Des restrictions, conditions et limitations de voyage peuvent s'appliquer. La Valeur Economique du Prix (VEP) peut

varier en fonction du point de départ, des dates de voyage, du transport terrestre et/ou des fluctuations des tarifs aériens. Tous les éléments du Prix doivent être échangés en même temps et aucun changement ne sera autorisé après la confirmation de l'échange.

Le Gagnant doit posséder des documents de voyage valides approuvés par le gouvernement (passeport, titre de séjours etc.) et être prêt à signer tout autre document légal requis par le Sponsor. Le Sponsor et les entités du concours ne sont pas responsables des annulations, retards, détournements ou substitutions, ou de tout acte ou omission de quelque nature que ce soit en ce qui concerne le prix. Toutes les taxes et/ou dépenses liées au transport aérien, y compris les taxes ou frais de départ applicables, les frais d'inspection et de sécurité, l'assurance, les repas, les transports terrestres non spécifiés, les taxes, les pourboires, l'assurance voyage, les frais de contrôle des bagages, les frais de stationnement, les services de blanchisserie, la nourriture, les boissons alcoolisées, les frais accessoires (y compris le mini-bar), les frais de téléphone, les marchandises, les souvenirs, l'essence et les autres dépenses qui ne sont pas spécifiquement identifiées dans le présent règlement officiel sont à la charge exclusive du Gagnant. Le Gagnant doit se conformer à toutes les exigences d'enregistrement de la compagnie aérienne et de l'hôtel, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation d'une carte de crédit majeure. Les éléments non utilisés du prix n'ont pas de valeur marchande. Tous les billets d'avion émis dans le cadre du prix ne donnent pas droit à des miles de grand voyageur, à des escales, à des surclassements et ne peuvent être utilisés dans le cadre d'une autre promotion ou offre. Aucune modification ne sera apportée aux détails du voyage une fois qu'un ou plusieurs éléments des arrangements de voyage ont été réservés, sauf à la seule discrétion du Sponsor. Les billets, bons ou certificats de voyage ou articles similaires perdus ou volés, une fois en possession du gagnant, ne seront pas remplacés. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera effectué en cas d'annulation ou de retard d'un vol. Le voyage est soumis aux conditions énoncées dans le présent règlement officiel et à celles énoncées par le fournisseur du prix du voyage aérien du sponsor, telles qu'elles sont détaillées dans le contrat du billet d'avion émis par ledit fournisseur. Si le Gagnant adopte un comportement (déterminé par le Sponsor à sa seule discrétion) odieux ou menaçant, illégal ou destiné à importuner, abuser, menacer ou harceler toute autre personne, le Sponsor se réserve le droit de mettre fin prématurément au prix ou à toute autre expérience applicable et de renvoyer le gagnant chez lui sans autre forme de dédommagement.

Les Prix sont fournis « en l'état ». Les Participants reconnaissent que les entités de Promotion n'ont pris aucune responsabilité relative à toute garantie ou déclaration explicite ou implicite, de fait ou de droit, relative au Prix, et qu'elles n'en sont en aucun cas responsables.

En participant au Concours, les Gagnants reconnaissent que les Entités de Promotion n'ont pas pris et ne fourniront aucune assurance quelle qu'elle soit relative au Prix et que chaque Gagnant sera responsable de l'obtention et du paiement de toute assurance vie, de déplacement, automobile, accident, sur les biens ou autre forme d'assurance relative au Prix.

3. NOTIFICATION DES GAGNANTS:

Le Sponsor ne saurait être tenu responsable pour toute perte, interception ou défaut de réception de la notification du Gagnant du Prix potentiel pour quelque raison que ce soit. Lorsque le Gagnant est mineur, le Sponsor pourra exiger que l'un de ses parents ou tuteur légal signe et renvoie les documents décrits dans les présentes, afin de réclamer un Prix pour le compte du gagnant mineur.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé de l'adresse email utilisée (ou associée au compte utilisé) pour participer, le cas échéant.

Dans le cas où les documents ne seraient pas retournés dans les délais ou le seraient de manière incomplète, ou dans le cas où la notification de prix ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et notifié, si les délais le permettent.

4. CESSION DE DROITS:

Sous réserve des dispositions relatives à la collecte et au traitement des données personnelles, le fait d'accepter un Prix emporte l'autorisation du Gagnant à l'utilisation, par les Entités du Concours, de l'ensemble des éléments

transmis afin de participer au Concours, notamment la vidéo, le nom, la photographie, l'image, la voix, les renseignements biographiques et l'adresse complète (collectivement appelés les « **Attributs** ») par les Entités du Concours et ce à des fins promotionnelles et/ou publicitaires, partout au monde, et dans toutes formes de supports connus au moment du Concours ou conçus ultérieurement, pour une durée de cinq (5) ans, sans autre compensation ni autorisation que celle-ci. Le Gagnant renonce à toutes réclamations résultant de l'utilisation desdits Attributs par les Entités du Concours.

Si le participant doit utiliser un compte Ubisoft pour participer au Concours, tous les éléments soumis au Sponsor seront considérés comme des Contenus Générés par l'Utilisateur conformément aux [Conditions d'Utilisation d'Ubisoft](#). Dans tous les cas, tous les éléments soumis au Sponsor deviendront la propriété exclusive du Sponsor et ne seront pas retournés. En contrepartie de l'inscription et de la participation au Concours, le Participant accepte de renoncer à tous ses droits sur les éléments qu'il soumet dans le cadre du Concours. La soumission d'une participation donne au Sponsor et à ses agents le droit d'enregistrer, de copier, de publier, d'utiliser, de modifier, d'exposer, de distribuer, d'exécuter, de commercialiser, de concéder une licence, d'accorder une sous-licence, d'adapter et / ou de modifier cette soumission de quelque manière que ce soit, via tous médias, sans limitation et sans aucune compensation pour le participant. La soumission d'une participation constitue en outre le consentement du participant à céder et transférer irrévocablement au Sponsor tous les droits, titres et intérêts relatifs aux éléments soumis, y compris, sans s'y limiter, tous les droits d'auteur.

Pour les besoins de l'intégration de la voix du Gagnant, telle qu'enregistrée lors de la session d'enregistrement prévue, au jeu Assassin's Creed Shadows, le Sponsor demandera au Gagnant de signer des documents ("**Autorisation d'Exploitation**") détaillant les conditions applicables à cette utilisation. En cas de contradiction entre la présente Section 4 et l'Autorisation d'Exploitation, les dispositions prévues dans l'Autorisation d'Exploitation prévaudront.

5. DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS:

Le Sponsor collecte et traite les données personnelles des Participants afin de leur permettre de participer au Concours et de contacter les Gagnant(s) pour leur remettre le(s) Prix. Le traitement des données personnelles des Participants est fondé sur l'exécution du Contrat que les Participants ont conclu avec le Sponsor en acceptant le présent Règlement. Les données personnelles des Participants sont accessibles par le Sponsor, ses affiliés et sous-traitants et seront supprimées à la fin du Concours. Si les Participants y consentent, leurs données pourront être utilisées pour d'autres finalités que celles de la stricte organisation du Concours et seront conservées jusqu'à ce que les Participants retirent leur consentement. Les données personnelles des Participants peuvent être transférées vers des pays tiers à l'Union européenne, soit parce qu'ils assurent un niveau de protection adéquat reconnu par la Commission européenne soit parce que le niveau de protection est assuré par la signature des clauses contractuelles type validées par la Commission européenne (accessible [ici](#)).

Les Participants peuvent retirer leur consentement à tout moment, exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité pour toutes les données personnelles les concernant en contactant le Data Protection Officer d'Ubisoft [ici](#). S'ils estiment, après l'avoir contacté, que leurs droits sur leurs données n'ont pas été respectés, ils pourront adresser une réclamation à l'autorité compétente de leur pays.

6. PRATIQUES INTERDITES & DISQUALIFICATION:

Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier ou bannir tout participant qui altérerait le processus d'inscription, le bon déroulement du Concours ou qui ne respecterait pas les présentes Règles Officielles.

Pendant le Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion et sans préjudice pour ledit Participant, avertir, disqualifier ou bannir tout Participant qui, notamment mais non limitativement :

- S'inscrit au Concours via plusieurs comptes différents ;
- S'allie à d'autres Participants en vue de se procurer un avantage déloyal ;
- Procède à une quelconque forme de tricherie ou d'acte de piratage ;
- Ne respecte pas l'intégralité des présentes Règles Officielles ;

- Fait preuve, à la seule discrétion du Sponsor, d'un comportement antisportif ou perturbateur (ou avec l'intention de perturber le bon fonctionnement du Concours) ou a, avant et/ou pendant le Concours, un comportement illégal, nuisible, abusif, harcelant, menaçant, malveillant, diffamatoire, calomnieux, fallacieux, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire à la morale ou inacceptable de quelque manière que ce soit, et/ou de nature à nuire à l'image du Sponsor et/ou des Entités du Concours et/ou de tout tiers associé au Concours.

Le participant convient par ailleurs de ne pas soumettre une participation contenant (i) un langage ou des images dénigrants ou obscènes, (ii) de la nudité, (iii) des marques commerciales, des droits d'auteur et/ou des logos n'appartenant pas au Participant et/ou (iv) un langage, des images ou vidéos injurieux vis-à-vis d'un tiers et/ou susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un tiers. Le participant reconnaît que le Sponsor conditionne expressément son acceptation de la Participation soumise par le Participant à l'acceptation par le Participant de ce qui précède. S'il était établi que le Participant venait à violer ce qui précède, le Sponsor se réserverait le droit de disqualifier le Participant.

Les Participations déposées au nom d'une autre personne par tout autre individu ou toute autre entité, seront déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Concours. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

7. ANNULATION:

Le Sponsor se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Concours si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Concours, ou pour toute autre raison légitime, tel que déterminé par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des Participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

8. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT :

Le Participant déclare et garantit au Sponsor que sa Participation (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée par lui, (ii) n'est ni extraite d'une quelconque autre source ni distribuée ou diffusée sous un quelconque support ou format, (iii) n'est pas entrée dans le domaine public et (iv) n'est pas soumise en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la vie privée, à l'image ou tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DU CONCOURS ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DES ENTITÉS DU CONCOURS ET DES TIERS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PRÉSENT CONCOURS INCLUANT SANS QUE CELA NE SOIT LIMITATIF (A) DE TOUTE VIOLATION DES GARANTIES SUSMENTIONNÉES, (B) DE TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA VIE PRIVÉE, À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE À LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE SPONSOR, LES ENTITÉS DU CONCOURS, LES PLATEFORMES DE RESEAU SOCIAL ET TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER

DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE : (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU CONCOURS ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU CONCOURS OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT OU, POUR LES GAGNANTS, TOUT BAGAGE VOLE OU PERDU DURANT LE VOYAGE A LONDRES OU TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE SUBI PENDANT LA SESSION D'ENREGISTREMENT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA VIE PRIVÉE, AU DROIT À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE PARTICIPANT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT.

10. CONTACT:

Vous pouvez nous contacter à l'adresse <https://support.ubi.com> ou par courrier envoyé à l'adresse du Sponsor mentionnée en tête des présentes Règles Officielles, en cas de question en lien avec le Concours.

11. DISPUTES:

Loi Applicable. Dans les limites autorisées par la loi, vous acceptez que tout problème et toute question relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles ou des droits et obligations du Participant et du Sponsor en lien avec le Concours seront régis par et interprétés conformément au droit français. Nonobstant ce qui précède, vous bénéficiez en outre de la protection que vous accordent les dispositions impératives de la loi de votre pays de résidence.

Jurisdiction. Dans les limites autorisées par la loi, vous acceptez que tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'action découlant de ou en lien avec le présent Concours ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recours à une action de groupe en justice, et qu'en participant au Concours, vous convenez que la résolution formelle des litiges sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux situés à Paris, France, quand le Sponsor est une entreprise française, ou à la juridiction du pays dans lequel le Sponsor a son siège social.

Pour les Résidents de Québec uniquement. Tout litige relatif à l'organisation d'un concours promotionnel pourra être soumis à la Régie des alcools, des courses. Tout litige relatif à l'attribution d'un Prix pourra être soumis à la Régie seulement pour les besoins d'assister les parties afin qu'elles puissent trouver un accord.

12. DIVERS:

L'utilisation du nom, de la marque commerciale ou du lieu d'un quelconque fabricant du Prix en lien avec un quelconque des Prix n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un sponsoring. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes Règles Officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Les présentes Règles Officielles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présentes. Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Gagnant ou du Participant en qualité de consommateur.